

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC siège en séance ordinaire ce 11 mai 2020 à 19 h par voie de visioconférence et/ou téléphonique.

Sont présents à cette séance ordinaire par voie de visioconférence et/ou téléphonique :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller

Assistent également à la séance, par visioconférence, Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe, Madame Chantal Robitaille, directrice de la culture, Monsieur Simon Carrothers, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme, Monsieur Christian Bourque, directeur des Sports et des activités récréatives sous la présidence de Monsieur le maire, Régent Bastien.

Est absent :

Monsieur Roméo Briand, conseiller

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ordinaire par voie de visioconférence et/ou téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Castilloux, appuyé par Monsieur Florian Duchesneau et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et ou téléphonique.

2020-05-124 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers présents par voie de visioconférence et/ou téléphonique.

2020-05-125 **2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2020-05-126 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Semaine nationale des travaux publics du 17 au 23 mai 2020
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance ordinaire du 6 avril 2020
 - Séance extraordinaire du 15 avril 2020
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2020-499 modifiant l'article 13 du Règlement 2009-330 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
9. Présentation et dépôt du projet de règlement 2020-499 modifiant l'article 13 du Règlement 2009-330 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
10. Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Approbation du projet, de la mise de fonds et désignation de signataires
11. Renouvellement du contrat d'entretien préventif pour le Complexe sportif de Paspébiac
12. Demande de modification ononymique des chemins de Rang de Paspébiac
13. Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (FRR) – Pôle institutionnel

14. Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (FRR) – Transport actif
15. Résolution – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
16. Demande de subvention au Fonds régions et ruralité (FRR) pour le presbytère et la bibliothèque
17. Nomination chef d'équipe
18. Budget d'honoraires – Projet de revitalisation du Centre de plein air « Les Monticoles» - Partie 1, phase 1
19. Comité « Maison des aînés » - Nomination des représentants
20. Demande de modification d'un tracé de route au Ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le boulevard Gérard-D.-Levesque (route 132) à la hauteur du Plaza Paspébiac
21. Résolution – Oeuvre d'art – CLSC Paspébiac
22. Rapport des conseillers
23. Affaires nouvelles
24. Période de questions
25. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Semaine nationale des travaux publics du 17 au 23 mai 2020

2020-05-127

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux suivants soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire 6 avril 2020 (par conférence téléphonique dû au COVID-19)
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2020 (par conférence téléphonique dû au COVID-19)

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, la greffière-adjointe est dispensée de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2020-05-128

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois d'avril 2020 d'un montant de 266 713,43 \$ soient approuvés pour paiement.

2020-05-129

6.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain
APPUYÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 30 avril 2020 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2020-05-130

8. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-499 MODIFIANT L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT 2009-330 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2020-499 modifiant l'article 13 du Règlement 2009-330 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence :

- **QUE** soit modifié le contenu de l'article 13 suite à une mise à jour du Règlement 2009-330 afin d'y spécifier des adresses du Règlement 2009-330 sur les PIIA alors que celles-ci dataient d'avant la fusion municipale, et donc pouvaient être erronées;

2020-05-131

9. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-499 MODIFIANT L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT 2009-330 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, présente et dépose le projet de règlement 2020-499 modifiant l'article 13 du Règlement 2009-330 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Projet de règlement 2020-499

Article 13 – Liste des bâtiments à valeur patrimoniale

Numéro

d'inventaire* Type de bâtiment Adresse du bâtiment

189	Résidence	330, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
191	Résidence	296, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
192	Résidence	291, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
193	Résidence	289, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
194	Résidence	287, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest

195	Pépinière (entrepôt)	285, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
196	Pépinière (bureau)	283, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
197	Résidence	263, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
198	Résidence	131, route 132 (boul. Gérard-D.-Lévesque)
199	Résidence	257, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest

Numéro

<u>d'inventaire*</u>	<u>Type de bâtiment</u>	<u>Adresse du bâtiment</u>
200	Résidence	235, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
201	Résidence	231, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
202	Résidence	227, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
203	Résidence	90, route 132 (boul. Gérard-D.-Lévesque)
204	Résidence	97, route 132 (boul. Gérard-D.-Lévesque)
205	Résidence	9, rue Scott
206	Résidence	83, route 132 (boul. Gérard-D.-Lévesque)
207	Résidence	67, route 132 (boul. Gérard-D.-Lévesque)
208	Résidence	55, route 132 (boul. Gérard-D.-Lévesque)
209	Résidence	53, route 132 (boul. Gérard-D.-Lévesque)
210	Résidence	51, route 132 (boul. Gérard-D.-Lévesque)
211	Résidence	49, route 132 (boul. Gérard-D.-Lévesque)
219	Résidence	801, 1 ^{ère} Rue
275	Ancienne salle paroissiale	Sans no. civique, rte 132 (boul. Gérard-D.-Lévesque)
212	Le B.B.	Site historique du banc de Paspébiac
213	L'Office	Site historique du banc de Paspébiac
214	Hangar Le Boutillier	Site historique du banc de Paspébiac
215	Complexe multifonctionnel	Site historique du banc de Paspébiac
216	Le Cook-Room # 1	Site historique du banc de Paspébiac
217	Les Cook-Room # 2 et 3	Site historique du banc de Paspébiac
218	La Charpenterie	Site historique du banc de Paspébiac
224	Le Hangar à Farine	Site historique du banc de Paspébiac
225	Ancien Coffre-Fort	Site historique du banc de Paspébiac
226	La Poudrière	Site historique du banc de Paspébiac
227	Siège social de la Cie Robin, Jones & Withman, Bâtiment # 1 (Cook Room)	
228	Siège social de la Cie Robin, Jones & Withman, Bâtiment # 2 (Magasin-Forge)	
229	Siège social de la Cie Robin, Jones & Withman, Bâtiment # 3 (Entrepôt-Magasin)	
230	Siège social de la Cie Robin, Jones & Withman, Bâtiment # 4 (Entrepôt)	
231	Siège social de la Cie Robin, Jones & Withman, Bâtiment # 5 (Pesée)	
232	Siège social de la Cie Robin, Jones & Withman, Bâtiment # 6 (Écurie)	
233	Auberge du Parc	68, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
234	Église anglicane	95, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
235	Résidence	91, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
236	Résidence	87, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
237	Résidence	83, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
238	Résidence	79, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
239	Résidence	77, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
240	Résidence	75, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest
241	Résidence	71, boul. Gérard-D.-Lévesque Ouest

Article 3

La « Table des matières », faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-330 (Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale) de la ville de Paspébiac, est modifiée de manière à inclure les adaptations afférentes aux modifications contenues à l'Article 13 du présent projet de Règlement numéro 2020-499.

Article 13 - Plan du secteur patrimonial et touristique

Voir l'Annexe A du présent règlement – Plan de la zone patrimoniale et touristique

Article 15 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2020-05-132

10. FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – APPROBATION DU PROJET, DE LA MISE DE FONDS ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec renouvelle le programme Fonds d'Aide aux Initiatives Régionales pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ci-après FAIR) pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le FAIR vise le développement économique et touristique de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le but de favoriser la création d'emplois et de richesse;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 (soutien au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques locales) du programme permet l'embauche de personnel pour des projets spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Ville permettra l'embauche de personnel pour effectuer des travaux d'amélioration et de maintien des infrastructures récréotouristiques ainsi que l'aménagement faunique et forestier;

CONSIDÉRANT QU'eu égard aux besoins et à sa population, l'aide maximale qui peut être accordée à la Ville de Paspébiac s'élève à trente mille dollars (30 000\$);

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à répartir l'aide accordée de la façon suivante :

- 70% de dépenses salariales;
- 30% pour l'acquisition de matériel, matériaux et consommables.

CONSIDÉRANT QUE la Ville contribue à hauteur de 10%, soit trois mille dollars (3000\$) à la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le projet détaillé dans la demande d'aide financière ainsi que la mise de fonds;

DE DÉSIGNER Monsieur Régent Bastien, maire et Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, signataires de la demande d'aide financière au programme FAIR pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

2020-05-133

11. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF POUR LE COMPLEXE SPORTIF DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien préventif contrôle et mécanique relatif au Complexe sportif, conclu avec la société Les Services Technologiques A.C. Inc, est arrivé à échéance le 2 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de la société Les Services Technologiques A.C. Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RENOUVELER le contrat d'entretien préventif avec la société Les Services Technologiques A.C. Inc., avec les mêmes termes et conditions que l'année dernière, avec une augmentation de 2 % due au coût de la vie, pour un montant maximal de 8 353,14 \$, avant les taxes applicables;

D'AUTORISER Monsieur Christian Bourque, directeur des sports et des activités récréatives, à signer tous les documents relatifs au renouvellement du contrat d'entretien préventif contrôle et mécanique relatif au Complexe sportif.

2020-05-134

12. DEMANDE DE MODIFICATION ODONYMIQUE DES CHEMINS DE RANG DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE plus d'une demande de numéro d'immeuble a été adressée à la ville pour des propriétés situées le long de chemin de rang;

CONSIDÉRANT QUE pour une meilleure compréhension et une meilleure orientation sur les chemins de rang, il convient, comme ailleurs sur le territoire, d'avoir une division cardinale EST-OUEST;

CONSIDÉRANT QU'une étude du sujet a déjà été entamée avec la Commission de toponymie du Québec et que celle-ci a approuvé le projet préliminaire de modification des odonymes des chemins de rangs 3,4,5,6,7,8 et 9 pour y spécifier l'EST et l'OUEST;

CONSIDÉRANT QUE la modification des odonymes de chemins de rang apportera une meilleure sécurité pour ses usagers, notamment en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les modifications ici proposées entreront en vigueur une fois que la demande aura été analysée, puis approuvée et officialisée par la Commission de toponymie du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DEMANDER à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser la proposition qui suit, soit de modifier les noms de chemins de rangs 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e en les divisant en parties EST et OUEST tel qu'illustré au plan reproduit en annexe, soit le long de la rue Saint-Pie X pour les chemins de rangs 3 et 4, soit le long de la rue Day pour les chemins de rangs 5, 6, 7, 8 et 9.

2020-05-135

13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – PÔLE INSTITUTIONNEL

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière doit être déposée à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) relatif au dossier « Pôle institutionnel »;

CONSIDÉRANT QU'un signataire dûment autorisé à la Ville de Paspébiac est requis pour ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DÉSIGNER Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, signataire autorisée par le Conseil municipal pour la demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure au Fonds régions et ruralité (FRR) – Pôle institutionnel

2020-05-136

14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – TRANSPORT ACTIF

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention doit être déposée à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) relatif au dossier « Transport actif »;

CONSIDÉRANT QU'un signataire dûment autorisé à la Ville de Paspébiac est requis pour ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DÉSIGNER Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, signataire autorisée par le Conseil municipal pour la demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure au Fonds régions et ruralité (FRR) – Transport actif

2020-05-137

15. RÉSOLUTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a mis en place un programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac reconnaît la nécessité et l'urgence d'intervenir en faveur de la préservation et de la conservation de son patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale et le presbytère possèdent un intérêt patrimonial reconnu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de la ville de Paspébiac mandate madame Chantal Robitaille, directrice du service de la culture, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents pour le dépôt d'une demande de soutien financier au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, sous-volet 1b : Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale.

2020-05-138

16. DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) POUR LE PRESBYTÈRE ET LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention doit être déposée à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) pour une étude sur le presbytère et la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'un signataire dûment autorisé à la Ville de Paspébiac est requis pour ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ANNULER la résolution numéro 2020-02-50 de la séance extraordinaire du 17 février 2020;

DE DÉSIGNER Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, signataire autorisée par le Conseil municipal pour la demande de subvention au Fonds régions et ruralité (FRR) pour une étude sur le presbytère et la bibliothèque.

2020-05-139

17. NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE

CONSIDÉRANT QUE selon l'alinéa 3 de l'article 13.05 de la Convention collective entre la Ville de Paspébiac et le STTMP (CSN), le travail de chef d'équipe est offert par ordre d'ancienneté parmi les personnes salariées des travaux publics pourvu qu'elle soit qualifiée et réponde aux exigences normales de la fonction;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article précité, un chef d'équipe est nommé au besoin le ou vers le 15 novembre pour la période jusqu'au ou vers le 15 mai;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Henri Alain, appuyé par Monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer au poste de chef d'équipe aux travaux publics, **Monsieur Denis Alain** pour toute l'année, pour les deux périodes et pour une durée indéterminée.

2020-05-140

18. BUDGET D'HONORAIRES – PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE DE PLEIN AIR « LES MONTICOLES » - PARTIE 1, PHASE 1

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet au programme du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT l'importance de débiter les travaux dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT l'obligation d'avoir en main les plans et devis afin de lancer un appel d'offres à ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER un budget d'honoraires de 3 200 \$ maximum, taxes en sus, à monsieur Jean Aspirot, architecte stagiaire, afin d'établir les plans et devis pour ledit projet;

DE MANDATER monsieur Christian Bourque, directeur du Service des Sports et des activités récréatives et la direction générale à lancer un appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le projet de revitalisation du Centre de plein air «Les Monticoles» - Partie 1, phase 1.

2020-05-141

19. COMITÉ « MAISON DES AÎNÉS » - NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac est soucieuse du bien-être de ses aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac désire garder avec noblesse ses aînés en leur offrant un milieu de vie sécuritaire et adapté à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a l'intention d'implanter des maisons des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a le souhait d'obtenir une telle maison sur son territoire;

CONSIDÉRANT la proximité d'un CLSC et de tous les services publics qu'offre la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT le besoin de créer un comité afin de mener à bien ce projet essentiel à notre communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE NOMMER mesdames Solange Castilloux et Nathalie Castilloux, conseillères, qui l'acceptent, représentantes de la Ville de Paspébiac sur le comité « Maison des aînés ».

2020-05-142

20. DEMANDE DE MODIFICATION DU TRACÉ DE ROUTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) SUR LE BOULEVARD GÉRARD-D.-LEVESQUE (ROUTE 132) À LA HAUTEUR DE LA PLAZA PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité routière sur le territoire de la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs de la route attendent parfois de deux à trois cycles de lumière avant de pouvoir continuer leur route, direction Ouest;

CONSIDÉRANT que tout changement au tracé de la circulation routière du boulevard Gérard-D.-Levesque (route 132) doit être au préalable autorisé par le Ministère des transports du Québec (MTQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE MANDATER la direction générale à faire les démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'élaborer une modification du tracé de route sur le boulevard Gérard-D.-Levesque (route 132) à la hauteur de la Plaza Paspébiac.

2020-05-143

21. RÉOLUTION – ŒUVRE D'ART – CLSC PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Gaspésie doit désinstaller l'œuvre en raison d'un projet de rénovation de la salle d'attente et l'urgence du CLSC de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Gaspésie ne dispose pas d'un autre emplacement pouvant recevoir l'œuvre d'art;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Gaspésie est propriétaire de l'œuvre puisque l'artiste est décédée et que ses héritiers ont refusé l'héritage;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Gaspésie prévoit la désinstallation en septembre 2020 et envisage de l'entreposer pour une période six mois à un an, avant de la détruire;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Gaspésie est ouvert, avec la collaboration de la ville de Paspébiac, à entreprendre les démarches nécessaires auprès du MCC pour vérifier l'admissibilité de la relocalisation de l'œuvre à une aide financière dans le cadre du programme « Fonds du patrimoine culturel québécois, volet 3 – Conservation et mise en valeur des œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS dispose d'un montant substantiel pour le déplacement de l'œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal de la Ville de Paspébiac signifie formellement au CISSS et au MCC son intérêt à accueillir l'œuvre en ses murs et mandate madame Chantal Robitaille, directrice du service de la culture, à entreprendre toutes les démarches nécessaires (accompagnement du CISSS, recherche de financement, support technique, etc.) afin que l'œuvre d'art demeure et soit relocalisée sur le territoire de la Ville de Paspébiac.

22. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux :

- Madame Castilloux nous informe que le comité « Jeunesse et famille » est en attente d'activités pour financement. Des échanges ont lieu entre le comité et madame Castilloux.

Madame Nathalie Castilloux :

- Madame Castilloux nous informe qu'elle travaille à distance dans ses dossiers dû au Coronavirus qui vont très bien et qu'il y a de beaux projets à venir. Des salutations sont faites aux citoyens.

Monsieur Henri Alain :

- Monsieur Alain nous informe que la « Fête nationale » est reportée et travaille sur le comité « Embellissement ».

Monsieur Florian Duchesneau :

- Monsieur Duchesneau nous informe que tout va très bien concernant les travaux publics. Certaines demandes des citoyens sont transmises au chef d'équipe.

Monsieur Hébert Huard :

- Monsieur Huard nous informe du dossier « Embellissement » qui fait partie des services essentiels et qui est bon pour le moral des gens et passe la parole à Madame Chantal Robitaille qui ajoute qu'il y a une augmentation du nombre de placettes et vélos sur le territoire de la Ville, entre autres sur la rue St-Pie X. Les installations sont à venir sous peu.

Note : Tout juste après avoir fait son rapport au point 22, Monsieur Florian Duchesneau a perdu la communication par voie téléphonique.

23. AFFAIRES NOUVELLES

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-05-144

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 05.

Régent Bastien, maire

Annie Chapados, greffière-adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date